



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mardi 30 Mai 2017 à 20 H 30

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 14

Nombre de Conseillers absents : 1

Pouvoirs : 1

Votants : 15

L'an deux mil dix-sept, le 30 mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 24 mai 2017, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur François GUITON, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs François GUITON, Jean-Paul BUCHAILLAT, Aline BILLOTTE, Marie-Noëlle CHASSOT, Nicolas LAMY, Louis POILLOUX, Marie-Claude DAUVERGNE, Patricia GUICHON, Brigitte JACQUET, Jean-Pierre ROUAH, Emmanuel RAT (arrivée à 21h30), Nathalie BEUROIS, Charles JACQUES-Y-BARON,

Absent excusé : Monsieur Bernard GUY,

Pouvoir : de Monsieur Bernard GUY à Monsieur Jean-Paul BUCHAILLAT

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle CHASSOT

En préambule Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour deux points : la présentation du projet de nouvelle mairie à la place de l'ancien cabinet médical, et l'examen d'un dossier d'impayé de loyer. L'ensemble des conseillers présents acceptent d'étudier ces points supplémentaires.

Aucun conseiller n'ayant d'observation quant au compte rendu de la réunion du 20 avril 2017, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

01 – PRESENTATION DU PROJET DE NOUVELLE MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal du 27 octobre 2016 de solliciter le cabinet BOUDIER pour une étude d'installation d'une mairie à la place de l'ancien cabinet médical rue des Joncs. Il met à disposition des élus le résultat de cette étude : plan du bâtiment et estimation de son coût.

Après examen et débat sur la démolition de l'ancien cabinet médical et l'implantation de la nouvelle mairie à sa place, le conseil, à l'unanimité, décide de ne pas retenir cette option. Il dit de formuler une demande auprès du CAUE, de l'ATELIER ZOU et du cabinet BALDUINI pour connaître leurs conditions d'intervention afin de procéder à une esquisse du réaménagement de l'ensemble de l'espace public à proximité de la mairie, incluant sa rénovation voire son extension pour sa mise en conformité aux normes d'accessibilité.

02 – SALLE DES FETES - ALARMES

Monsieur le Maire indique que les alarmes préconisées par la commission de sécurité doivent pouvoir couper la sonorisation et rallumer la salle. Des devis ont été sollicités auprès des entreprises PERNOT et FEUVRIER pour respectivement 2 073 € HT et 2 464 € HT. Pour la pose de ces alarmes, des travaux d'électricité sont à réaliser, ce que l'entreprise Feuvrier ne peut pas réaliser, et pour lesquels l'entreprise PERNOT fournit un devis de 754 € HT.

Après étude des offres et délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue à l'entreprise PERNOT l'installation de cinq alarmes et les travaux d'électricité s'y rapportant.

03 – ECLAIRAGE PUBLIC

Il est rappelé que pour réguler au mieux la réduction des temps d'éclairage public, dans le but de faire des économies d'énergie, des horloges astronomiques sont nécessaires. Le SIDEC, contacté pour une subvention, a établi un diagnostic de l'état de tout le réseau d'éclairage public et préconisé, en plus de la pose des horloges, le changement entre autres d'un coffret d'alimentation. Quant à la subvention sollicitée, le SIDEC a indiqué que, pour l'année 2017, il n'a pas la possibilité d'en octroyer.

Monsieur le Maire réexplique le dispositif eLUM que propose le SIDEC aux Communes du département. Il précise que, moyennant le versement d'une somme annuelle de l'ordre de 18 € par lampadaire soit 4 896 € pour l'ensemble de la commune. Le SIDEC s'engage à entretenir le réseau, assurer un suivi et tendre à plus d'économie. Il indique que le coût des travaux d'entretien du réseau d'éclairage public, actuellement sous maintenance de l'Entreprise PERNOT 3E, est inférieur au coût de l'adhésion eLUM et demande au conseil de se prononcer sur l'adhésion à la charte eLUM.

Après avoir entendu ces explications, le Conseil, à l'unanimité, reporte à une date ultérieure la réduction de l'éclairage public nocturne et ne retient pas la proposition d'adhésion à la charte eLUM.

Arrivée de M RAT à 9h30

04 – PASSERELLE - ACCES

Mme BILLOTTE présente les différents projets de réaménagement et réfection du cheminement piétons de la passerelle vers l'agence postale et vers la boucherie à savoir : un de l'entreprise LUGH, un de la SJE et un d'EIFPAGE. A l'issue de leur examen, il s'avère qu'un point d'ordre technique relatif à l'éventuel relevage de la passerelle et de son incidence financière nécessite d'être précisé avec la société ATLANTIC MARINE ayant installée la passerelle. Mr MICARD s'étant particulièrement investi dans le suivi de cette affaire, est chargé de poursuivre les évolutions complémentaires possibles.

Le conseil décide de reporter l'examen de ce projet lors d'une prochaine séance et dit qu'une demande de subvention peut être faite.

05- PORTAIL ECOLE : PEINTURE

Suite à la décision du conseil du 6 décembre 2016, des devis ont été établis par les entreprises RH THERMOLAQUAGE, BAVOYSI et SARL A.E.R.A. PATTHEY et fils.

Pour le décapage, sablage, et peinture des portails, les propositions s'élèvent à 1 440 € H.T. pour RH THERMOLAQUAGE, et à 1 356 € H.T. pour BAVOYSI et AERA sachant que l'entreprise THERMOLAQUAGE pose une couche de métallisation. Le transfert des portails sera à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, choisit le devis de l'entreprise THERMOLAQUAGE pour un montant de 1 440 € hors taxes.

06- ASSOCIATIONS – SUBVENTIONS ANNUELLES

M le Maire présente les demandes des associations communales suivantes et le Conseil accorde les montants indiqués dans le tableau ci-après, pour l'année 2017 :

ASSOCIATIONS ET ORGANISMES	montants votés
COMMUNAUX	
ACCA MESSIA	150 €
CLUB ENTRAITE ET AMITIE MESSIA	150 €
COOP. SCOLAIRE MESSIA	2 800 €
CANCOILLOTTE FOLK	150 €
EXTRA COMMUNAUX	
SCLEROSE EN PLAQUES	50 € à l'unanimité
LES RESTOS DU COEUR	250 € par 13 voix pour et 2 abstentions
LA LIGUE CONTRE LE CANCER	150 € par 11 voix pour et 4 abstentions
LE SOUVENIR FRANCAIS	50 € à l'unanimité

ADMR : le Conseil décide par 11 voix et 4 abstentions de ne pas répondre favorablement.

07- VENTE DE BOIS FACONNE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que les employés communaux ont procédé à la coupe de diverses essences de bois à l'ancienne carrière. Ont ainsi été déterminé trois lots qui ont été soumis à la vente au prix plancher de 35 €, sous pli scellé et anonyme. Quatre enveloppes ont été déposées.

Le Conseil Municipal, après ouverture des plis, à l'unanimité, attribue les lots suivants :

Lot n° 1 : 13 stères à 41.00 € = 533 € à Monsieur Marcel BOISSON

Lot n° 2 : 10 stères à 38.50€ = 385 € à Monsieur Jean-Paul CLERC

Lot n° 3 : 10 stères à 40.50 € = 405 € à Monsieur Jean-Paul CLERC

08- CARTES JEUNES – REPAS DES ANCIENS

Le conseil, à l'unanimité :

- décide d'offrir gratuitement pour l'année 2017/2018 la carte avantages au jeune habitant la commune âgé de 3 ans révolu et 26 ans révolu au 1^{er} septembre 2017. Les jeunes devront s'inscrire en personne au secrétariat de la mairie entre le 1^{er} juillet et le 31 août.

- fixe la date du repas des anciens au dimanche 26 novembre 2017 ainsi que le montant maximum du menu traiteur à 28 €.

09- INFORMATIONS DIVERSES

- M le Maire fait part à l'assemblée des difficultés de recouvrement d'un loyer. Il indique les démarches entreprises et les rencontres avec ce locataire pour éviter l'accroissement des impayés. Ayant épuisé les diverses procédures et recours possibles et face au non-paiement des loyers qui perdure, une procédure d'expulsion pourrait être engagée à son encontre. Le Conseil se prononce pour cette mesure à 11voix et 4 abstentions.

- Le samedi 24 juin à 11 h aura lieu la pose des plaques de l'Espace Jean JACQUET au parc municipal rue des Joncs suivi à 11h 30 d'un apéritif offert par la Commune. Les personnes qui le souhaiteront auront ensuite la possibilité de partager un pique nique tiré de leur sac.

10- COMPTE-RENDUS DE REUNIONS

- ECLA : conseil communautaire du 18 mai 2017.

Fin de la séance à 11H25

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle CHASSOT

Le Maire, François GUITON